

220C0762 AV521

26 février 2020

<u>Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique¹</u> (articles 231-46 et 231-47 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

INGENICO

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Société Générale	achat le 24/02/2020 vente le 24/02/2020 emprunt – mise en place le 24/02/2020 prêt – mise en place le 24/02/2020 prêt par assimilation – mise en place le 24/02/2020	24 929 actions 30 917 actions 74 147 actions 85 594 actions 85 594 actions code FR0000125346	135,73 135,73 - -	3 198 815 actions et droits de vote*
	achat le 24/02/2020	10 000 océanes code FR0012817542	185,15	10 000 océanes
	réduction d'une position longue le 24/02/2020 accroissement d'une position longue le 24/02/2020	600 CFD 1 916 CFD code FR0000125346	135,83 139,40	3 026 CFD**
	accroissement d'une position courte le 24/02/2020	100 CFD code FR0000125346	135,83	- 479 371 CFD**
	accroissement d'une position courte le 24/02/2020	10 000 CFD code FR0012817542	185,15	- 10 000 CFD***

^{*} Il est précisé que la Société Générale détient par ailleurs (i) une position vendeuse de – 784 506 equity linked swaps sur panier à dénouement en espèces, (ii) une position vendeuse de – 600 000 equity linked swaps sur panier à dénouement en espèces, (iii) une position acheteuse de 3 026 DPS à dénouement en espèces, (iv) une position vendeuse de – 479 371 DPS à dénouement en espèces, (v) une position vendeuse de – 8 272 equity linked swaps à dénouement en espèces, (vi) une position vendeuse de – 7 404 calls warrants à dénouement en espèces, (vii) une position acheteuse de 12 puts warrants à dénouement en espèces, (viii) une position acheteuse de 25 000 calls option à dénouement physique.

La Société Générale a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Société Générale agit en tant que prestataire de services d'investissement et le nombre d'actions possédé résulte uniquement de ses activités de négociations.

1

^{**} Contract for difference (CFD) à règlement en espèce portant sur autant d'actions INGENICO.

^{***} Contract for difference (CFD) à règlement en espèce portant sur autant d'océanes INGENICO.

¹ Période de préoffre (cf. D&I 220C0437 du 3 février 2020).

- Société Générale agit seule ;
- Société Générale n'a pas l'intention de poursuivre ses acquisitions d'actions INGENICO en dehors de celles constituant la couverture des opération conclues avec ses clients au titre de ses activités de négociation ;
- Société Générale, dans le cadre de la gestion de sa position de couverture des opérations clients, ne peut pas déterminer son intention d'apporter les titres à l'offre, celle-ci étant dépendante de la volonté de ses clients. »